

Les Lilas le 17 septembre 2014

Non Monsieur le Premier ministre, les pensions ne sont pas des variables d'ajustement !

Après les mobilisations des retraités le 3 juin dernier, le gouvernement avait annoncé un « geste » pour les pensions inférieures à 1.200 €, les autres étant gelées jusqu'au 1^{er} octobre 2015. Le premier ministre – après bien des incertitudes et annonces contradictoires - vient de faire connaître ses décisions :

- Revalorisation du minimum vieillesse qui passera de 792 € à 800 € (+1%)
- Prime exceptionnelle pour les 6 millions et demi de retraités percevant moins de 1.200 € mensuels. Ces décisions ne sont pas à la hauteur des attentes et de la dégradation du niveau de vie des retraités.

La prime exceptionnelle de 40 € (3,3€ mensuels sur un an !) ne sera versée qu'une fois.

C'est bien l'ensemble des pensions qui sera bloqué jusqu'au 1^{er} octobre 2015.

Ce n'est pas supportable alors que les dépenses contraintes continuent de progresser, que la fiscalité nationale et locale s'alourdit pour une grande majorité de retraités.

La réduction des dépenses publiques a des répercussions souvent dramatiques en matière de santé, de transport, de culture...Les politiques d'austérité provoquent des situations sociales intolérables.

La FSU rappelle que les pensions ne sont pas des variables d'ajustement et ne relèvent pas non plus de la charité.

Les retraités sont des salariés et leur pension est un salaire continué, fondé sur la qualification du salarié et sur ses années de cotisations.

La FSU demande que les pensions soient à nouveau indexées sur les salaires pour rétablir la cohérence entre salariés actifs et salariés retraités. Dans l'immédiat, elle demande l'augmentation du pouvoir d'achat de tous, actifs et retraités.

Avec huit organisations de retraités, la FSU les appelle à se mobiliser le 30 septembre prochain afin d'exiger du gouvernement d'autres mesures pour répondre aux baisses de pouvoir d'achat de l'ensemble des retraités et rappeler ses revendications sur la loi vieillissement et la défense des services publics de proximité.